



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
15 juin 2011

L'an deux mille dix, le quinze juin, à 20 h 30 le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOPEZ S.

Convoqués : AZAM Francis, BEN ABDALLAH Abes, BOUSQUET Daniel, CARLES M-Louise, CRAYSSAC Ghislaine, FALGERE Didier, GABRIAC Lucien, GALTIER Renée, GARRIGUES M-Jeanne, GISQUET Sébastien, KAYA-VAUR Danièle, LAVAL Francis, LOPEZ Sylvie, PELLETIER Michel, PLOT Gilles, ROUANET Marc, SERIEYS Dominique, TEISSIER Francine, THERON-CANUT Huguette, TROCELLIER Muriel, TUERY Christine, VAYSSETTES Aurore, VIALARET Martial.

Absents excusés : Mme TROCELLIER

Ms FALGERE et PLOT

M. VIALARET Martial a été élu secrétaire.

-----.

En préambule à cette séance de travail, Mme Marielle MOULY, du Pays ruthénois, a fait une présentation générale du schéma des Services. Celui-ci se traduit par un plan d'actions, élaboré à l'échelle du pays et qui sera décliné à l'échelle intercommunale, la mise en œuvre de ces actions étant adaptée aux situations locales. Pour le Pays ruthénois les thématiques prioritaires portent sur les services petite enfance, les services aux personnes et handicapées et enfin sur l'offre commerciale. Nous noterons globalement que dans le cadre de ce plan d'actions et des 3 grands axes retenus, 28 actions sont proposées, leur stade d'avancement variant de l'une à l'autre.

Sur le volet Enfance Jeunesse, parmi les 6 actions présentées, l'opération Place aux Jeunes a reçu un accueil particulièrement intéressé de la part des élus qui ont souhaité s'y associer : nous aurons l'occasion de vous apporter plus d'informations sur cette opération qui concernera les jeunes de 18 à 35 ans.

Au terme de son exposé, Mme MOULY a été remercié et Mme LOPEZ a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle a préalablement présenté toutes ses félicitations et celles du conseil à Mme GALTIER et M. BEN ABDALLAH dont les familles viennent de s'agrandir avec l'arrivée d'un petit-fils et d'une petite fille.

DECISIONS – POUVOIRS

Mme LOPEZ a énuméré les diverses décisions prises depuis la dernière réunion, décisions concernant essentiellement la vente de biens pour lesquelles la collectivité n'a pas exercé son droit de préemption.

Acquisitions foncières

Sur proposition de Mme le Maire, l'assemblée a, à l'unanimité, confirmé l'acquisition de terrains :

- appartenant aux Consorts SOUYRI, situés à la Crouzette, au droit des giratoires de l'entrée d'Olemps. L'acquisition de ces deux hectares confortera la réserve foncière dont est déjà propriétaire la collectivité et permettra la réalisation d'un parking relais, sous couvert de la Communauté d'agglomération, Cette opération sera accompagnée par la création d'un pôle commercial de proximité et l'amorce de l'urbanisation du secteur.

DL20110609

Objet : **Acquisition foncière : Terrain de Fonsalade**

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'il serait opportun de procéder à l'acquisition des terrains dépendants de l'indivision SOUYRI, cadastrés section AK n° 950 et 952, d'une superficie de 11289 et 8992 M², sis au lieu dit Fonsalade, à l'entrée d'Olemps.

Cette acquisition permettrait la réalisation de divers projets à savoir l'urbanisation globale du secteur de la Crouzette, la construction d'un parking relais par la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez et l'implantation d'un pôle commercial de proximité.

Mme LOPEZ a rencontré les deux propriétaires, Ms SOUYRI Bernard et Christian qui accepteraient de vendre ces deux parcelles aux prix de 19 € le M².

Le service des Domaines a été consulté. Par avis en date du 30 mai 2011, ces biens sont évalués en valeur vénale, à 365 000 €, soit un prix de 18 €/M², avec marge de négociation de 10 %. Le prix de vente proposé correspond donc à l'avis des Domaines, marge de négociation comprise.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine cette proposition et autorise Mme Le Maire à signer tous documents à intervenir, étant précisé que :

- les terrains sont considérés libres,
- un document d'arpentage (à la charge de l'acquéreur) déterminera la surface exacte objet de la présente transaction,
- les frais notariés seront également à la charge de l'acquéreur, un acte double étant établi par les études SCP GALTIER à Rodez pour l'acquéreur et TABART pour le vendeur,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget. »

- appartenant aux consorts CADARS et situés au bois de Linars : il s'agit plus précisément de deux détachements de terrains à créer afin de permettre la réalisation d'un petit parking de proximité destiné aux personnes qui souhaiteraient aller à la forêt communale sans pouvoir parcourir intégralement l'ensemble du circuit pédestre nouvellement réalisé. Un autre petit détachement permettra l'installation d'un panneau de signalétique au droit du GR.

DL20110604

Objet : **Acquisitions foncières**

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal, que dans le cadre de l'aménagement du bois de Linars il a été décidé de réaliser un parking de proximité qui serait mis à disposition des personnes qui souhaiteraient se rendre sur le site mais qui auraient quelques difficultés pour parcourir intégralement l'ensemble du circuit pédestre nouvellement créé. Afin de procéder à sa réalisation, il est nécessaire d'acheter aux consorts CADARS un détachement de terrain à prélever de la parcelle cadastrée section AV n° 103, sise au lieu-dit Le Bois de Linars.

Le service des Domaines a été saisi. Par avis en date du 30 mai 2011, ce bien a été estimé à 0.35 €/M². Un document d'arpentage (dont les frais seraient à la charge de l'acquéreur) déterminera la surface exacte à acquérir.

Parallèlement, il conviendrait d'acheter également aux consorts CADARS une bande de terrain, d'une vingtaine de M2, qui permettrait d'implanter le long du GR un panneau de signalétique. Ce détachement, dont un document d'arpentage à la charge de la commune, déterminera la surface exacte, est à prélever sur la parcelle cadastrée AV n° 101. Le service des Domaines, consulté, a estimé la valeur vénale de ce terrain à 0,60 €/M2, par avis en date du 10 juin 2011.

Cet exposé entendu, constatant que des crédits suffisants sont inscrits au budget le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer sur les bases sus définies tous actes à intervenir et notamment les documents d'arpentage et l'acte notarié à intervenir, les frais dudit acte étant à la charge de l'acquéreur. »

VENTES DE TERRAINS

Sous ce chapitre, deux opérations ont été adoptées également à l'unanimité.

Sur proposition de Mme LOPEZ, l'assemblée a accepté de vendre à la Société PROCIVIS deux lots du lotissement le Couchant. Sur ces terrains seront réalisés deux bâtiments regroupant 8 logements avec une mixité alliant des logements destinés à des personnes à mobilité réduite et d'autres destinés à des accédants classiques.

DLI20110607

Objet : **Vente de terrains Ste PROCIVIS (Le Couchant)**

« Mme le Maire expose que M. le Directeur de la Société PROCIVIS lui a confirmé sa volonté d'acheter à la collectivité, pour le compte de sa société ou de toute filiale qui pourrait s'y substituer les lots n° 10 et 11 du lotissement « Le Couchant », au prix fixé par la délibération en date du 28 mars 2011, soit au prix de 69 930.00 et 65 160.00 € TVA sur marge incluse, Ces lots ont des surfaces respectives de 777 et 724 M² découlant du plan de bornage dont une copie sera annexée à l'acte notarié.

Sur ces deux terrains, et dans le respect notamment du règlement et du cahier des charges dont l'acquéreur à pris connaissance, seront réalisés sur chaque lot des logements dont deux seront destinés aux personnes à mobilité réduite. Nous aurions donc deux bâtiments quasi identiques regroupant 8 logements avec une mixité alliant des logements (équipés) pour des personnes à mobilité réduite et d'autres pour des accédants classiques. Sur chaque lot nous trouverions en rez-de-chaussée 2 T3 et un T4 (en duplex), avec garage, à l'étage un T3, avec terrasse.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, acte dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, le paiement devant s'opérer en tout état de cause avant le 15 septembre 2011 ».

M. AZAM a ensuite présenté la vente de divers délaissés ou détachements de terrains au profit de riverains qui en avaient fait la demande : il s'agit d'espaces situés respectivement à Lagarrigue, Linars , au Quartier du Manoir et près du Village Séniors.

Nous noterons plus particulièrement que pour ce dossier Mme KAYA-VAUR, concernée, s'est retirée et n'a pas participé à la délibération.

DL201106006

Objet : **Aliénation de divers délaissés et biens du domaine privé communal**

« M. AZAM expose qu'ainsi qu'en a délibéré l'assemblée municipale le 28 mars dernier, divers biens (essentiellement des délaissés de terrains) ayant été reclassés dans le domaine privé communal, rien ne s'oppose à leur aliénation aux riverains qui en ont fait la demande.

Il s'agit en l'espèce de parcelles à créer sur la base d'un document d'arpentage à intervenir.

- A Lagarrigue, pour une surface à déterminer, à prélever de la parcelle cadastrée, section AR N° 18 d'une superficie de 1660 m² au profit de M. Mme FOISSAC, au prix de 55.00 €/M², estimation du service des Domaines majorée de 10 %, marge légale qui s'explique par la situation particulière du terrain (estimation en date 30 mai 2011) ;

- A Olemps (Champ de Leront), au profit de M. Mme CLOT Ph, M. Mme IBANEZ P. et M. Mme KAYA E. pour des surfaces respectives de 76 M2, 45 M2 et 63 M2, à prélever de la parcelle initialement cadastrée Section AK N° 958 p. Cette vente interviendrait au prix unitaire de 20.00 €/M2, prix correspondant à l'estimation du service des Domaines, avis en date du 10 juin 2011 (à savoir 18 €/M² avec marge de négociation de 10 %).

- A Linars, à M. Mme CADARS, environ 1000 M² au prix arrondi de 2.00 €/M², (estimation du service des Domaines en date du 30 mai 2011, majorée de 15 %, marge légale compte tenu du fait des éléments mentionnés dans ladite estimation, à savoir notamment possibilité de réunir deux parcelles et apport de tranquillité (l'opération éviterait en effet le passage de particuliers dans la cour de la ferme), voire présence d'arbres sur le détachement à créer.

- A Olemps, à M. FLOTTES B, un détachement à prélever de la parcelle cadastrée section AK N° 958p, la surface exacte étant également déterminée par un document d'arpentage. La vente se ferait sur la base de 20 € le M², prix correspondant à l'estimation des Domaines, avis en date du 30 mai 2011, à savoir 18 €/M² avec marge de négociation de 10 %.

Concernant cette dernière vente, il est bien stipulé que des travaux ayant été réalisés récemment dans le périmètre du bien considéré, l'attention de l'acquéreur est attirée sur le fait que s'il souhaitait édifier un mur de clôture, des désordres pourraient survenir avec la possible instabilité relative et temporaire d'un sol voisin qui a été récemment remué (passage réseau d'assainissement).

Pour l'ensemble de ces ventes à intervenir, il est précisé, et les acquéreurs potentiels en sont informés, que les frais du géomètre qui établira le document d'arpentage (qui fera apparaître la surface exacte du détachement à intervenir) et de notaire sont à leur charge.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise Mme le Maire à signer tous documents à intervenir. »

A noter également que ces opérations, vente et achats, se finalisent sur la base de l'estimation faite par le service des Domaines. De même elles se réaliseront après établissement de documents d'arpentage qui feront apparaître les surfaces exactes.

SUBVENTIONS 2011

Le montant de la subvention 2011 attribuée à quelques associations qui n'avaient pas retourné les dossiers en temps voulu a été déterminé. C'est M. VIALARET qui a rapporté ce dossier qui a été adopté à l'unanimité. AFR, ADMR, Chasse et Olemps Sourire bénéficieront de ce « rattrapage », alors que l'école Les Grillons et le club de Quilles percevront une subvention exceptionnelle au titre respectivement d'une classe « résident », sur le thème du théâtre et de participation à des travaux d'aménagement.

DL20110603

Objet : **Subventions**

« M. VIALARET expose qu'une subvention sera prélevée du compte 65741 et versée :

- à l'Association Familles Rurales pour un montant de 6 400 €,
- à l'A.D.M.R. pour un montant de 1 000 €,
- à la chasse pour un montant de 300 €,
- à Olemps Sourire pour un montant de 900 €

et qu'une subvention exceptionnelle sera prélevée du compte 65742 et versée :

- à l'école « les Grillons » pour un montant de 1 300 €
- aux Quilles pour un montant de 705 €

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, entérine cette proposition.»

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Mme LOPEZ, l'assemblée, unanime, a décidé de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Elle s'est félicitée au passage, de la réussite, après formation ou stages, cette année de 4 agents à des concours ou examens et a précisé que le tableau des effectifs serait mis à jour après passage en CTP.

DL20110601

Objet : **Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe**

« Mme LOPEZ expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 juin 2011.

Le tableau des effectifs sera donc modifié.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Mme le Maire à créer cet emploi et à signer toutes pièces s'y rapportant.»

ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION ET DROITS DE PLACE

Sur proposition de Mme CRAYSSAC, l'assemblée a validé les tarifs actualisés de location des différentes salles, Espace G. Bru, Halle des sports, salles de quartier. Quant au droit de place, inchangé depuis 2001, il a été porté à 50 €.

La délibération ci-dessous retranscrite, donne en détail les nouveaux montants qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet prochain, à l'exception bien sûr des réservations déjà faites. Une abstention a été constatée lors du vote.

DL20110605

Objet : **Locations de salles – Droits de place**
Actualisation des tarifs

« Mme CRAYSSAC G. rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 30 avril 2008 avaient été fixées les conditions de location des divers bâtiments communaux. Il conviendrait aujourd'hui d'actualiser ces conditions par des dispositions examinées et proposées par les commissions.

Celles-ci seraient les suivantes :

RAPPEL GENERAL

- A l'exception des associations communales qui utilisent – gratuitement – des équipements mis à leur disposition, toute autre utilisation de bâtiments communaux ne se fait qu'après signature valant acceptation et respect d'une convention qui reprend notamment l'arrêté municipal en date du 18 octobre 2001.

- Après toute utilisation quelle qu'elle soit, les locaux sont rendus propres et rangés. Les ordures ménagères devront impérativement être déposées dans les containers mis à disposition par la collectivité (tri sélectif). Quant au verre, il sera impérativement déposé dans les points d'apport volontaire installés (espace G. Bru., La Mouline,)

- Toute sous location est formellement interdite.

- Des cautions (deux : une pour le ménage, une pour le matériel mis à disposition, et conservées si des dégradations étaient constatées entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie) seront déposées avant utilisation de chacune des salles et, préalablement à la location, sera souscrite une assurance couvrant la responsabilité civile de l'utilisateur.

- Il est interdit de **coucher** dans les bâtiments communaux.

- Il est également interdit de **manger** dans la salle parquet (additif 2) et dans la halle des sports.

- Les locaux mis à disposition ou loués sont tous équipés de divers matériels (tables, chaises,), ce qui est d'ailleurs constaté lors de l'état des lieux entrant (qui sera confirmé par un état des lieux de sortie).

Les divers locaux, ci-dessous énumérés, sont mis gratuitement à disposition des associations communales.

Plus généralement il est rappelé que du matériel (tables, bancs), peut être mis gratuitement à disposition de familles de la commune, dans la mesure où il est disponible et à condition que le demandeur puisse venir le retirer et le ramener au lieu de stockage (à priori l'espace G . BRU).

Salles de quartier

• Particuliers de la commune : une convention, évoquée ci-dessus, fixe les conditions d'usage. Les locations pourront être ouvertes aux personnes extérieures à la commune, à un tarif différent, fixé ci-dessous.

Remarques : la salle de Puechcamp fait l'objet de dispositions particulières. Elle peut être éventuellement louée après examen des demandes par la municipalité, aux résidents de la commune habitant de l'autre côté de la voie ferrée.

• Entreprises de la commune, groupes de personnes (par exemple une rue ou un lotissement), syndicat (par exemple ceux qui sont à Castelgaillard) : dans une année civile, la première utilisation, est gratuite, puis payante à la seconde demande. Cautions et assurance responsabilité civile sont demandées.

Il est également précisé que le personnel communal en activité ainsi que les membres du conseil municipal pourraient disposer gratuitement une fois par an d'une salle de quartier dans la mesure où elle serait libre et ce pour un usage strictement familial.

Espace Georges Bru

Il est proposé de distinguer s'il y a ou non utilisation de la cuisine. Les nouveaux tarifs (cf ci-dessous) sont proposés. Cet espace cuisine étant un local sensible, en cas d'utilisation un état des lieux précis sera fait avant et après utilisation. De même il y aura dépôt de cautions.

Halle des sports

Cet équipement ne sera mis à disposition que d'associations communales (ou extra communales si disponibilité) ou établissements scolaires. (de la commune ou extérieurs, après signature de convention) Il n'y aura pas de locations privées.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé au conseil municipal de les actualiser à savoir :

Salles de quartier

Tarif par jour	1 ^{ère} location	2 ^{ème} location et suivante(s)	Caution ménage	Caution matériel
Famille de la commune	100.00€	150.00 €	200.00€	500.00 €
Autres locations : * Personnes d'un lotissement de la commune (quartier) * Syndicat de la commune, entreprises	Gratuit	150.00 €	200.00€	500.00 €
Personnes extérieures à la commune	250.00 €	300.00 €	200.00 €	500.00 €

Espace sportif Georges BRU

Tarif par jour	Grande salle	Additif 2 Salle parquet	Cuisine	Caution ménage	Caution matériel
Famille de la commune	400.00 €	200.00 €	150.00 €	300.00 €	1 000.00 €
Famille ou association extra communale	600.00 €	400.00 €	150.00 €	300.00 €	1 000.00 €
Salons, expositions, à but lucratif	800.00 €	600.00 €	250.00 €	300.00 €	1 000.00 €

Halle des sports

Tarif par jour	
Association extra communale	500.00 €
Salons, expositions, à but lucratif	700.00 €

Les délais de réservations seront les suivants :

1 an pour un mariage, 6 mois maximum pour un salon, ces activités étant considérées comme exceptionnelles. Pour les autres utilisations ou réservations, le délai maximum serait de 3 mois.

Par ailleurs elle précise que les droits de place n'ont pas été revus depuis la réunion du 13 décembre 2001. Elle propose de les porter à 50.00 €.

Cette communication entendue, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, entérine ces nouvelles dispositions qui entreraient en vigueur au 1^{er} juillet 2011, sauf pour les réservations déjà validées. »

TARIF CANTINE ET GARDERIE

Autre actualisation, présentée par Mme VAYSSETTES : celle des tarifs de garderie et cantine qui ont été fixés pour l'année scolaire 2011-2012. Si pour la garderie les tarifs sont inchangés, le prix des repas cantine, déterminé en fonction des revenus des parents, augmentent légèrement.

DL20110602

Objet : **Ecole Pierre Loubière :**

- **Cantine scolaire : prix de vente des repas**
- **Garderie**

« Mme VAYSSETTES expose que pour l'année scolaire 2011-2012 les prix des repas cantine seront les suivants :

Lieu d'habitation	Tranche 1 : revenu brut global compris entre 0 et 23 125 €	Tranche 2 : revenu brut global compris entre 23 126 et 32 500 €	Tranche 3 : revenu brut global supérieur à 32 500 €
OLEMPS	1,65 €	2,65 €	3,25 €
HORS COMMUNE	3,25 €	3,25 €	3,25 €
Professeurs, Stagiaires, Personnes extérieures	4.80€		

Ceux de la garderie seront :

	ABONNEMENT ANNUEL	ABONNEMENT MENSUEL	PRESENCE OCCASIONNELLE
garderie matin ou garderie soir	40€	4€	1€
garderie matin et garderie soir	80€	8€	2€
étude surveillée et/ou garderie soir	50€	5€	1.20€
garderie matin + étude et/ou garderie soir	90€	9€	2.20€

Tout dépassement d'horaires sera facturé par quart d'heure à hauteur de 5 € le quart d'heure.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs. »

BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de Mme VAYSSETTES l'assemblée a, toujours à l'unanimité, validé du principe d'une opération de régulation à la médiathèque et supprimant certains documents qui n'ont plus leur place au sein des collections, mais qui sont toutefois en bon état et qui seront donnés à l'hôpital des Peyrières qui nous en a présenté la demande.

DL20110608

Objet : **Médiathèque désherbage**

« Mme Vayssettes propose de procéder à une opération de « désherbage » exceptionnelle, c'est à dire de procéder à une régulation des collections de la médiathèque municipale afin de donner au centre hospitalier, annexe les Peyrières, des documents n'ayant plus leur place au sein des collections, les responsables en ayant fait la demande.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Mme SICHY Nelly, responsable de la médiathèque municipale à procéder à cette opération en faveur du centre hospitalier, annexe les Peyrières, dans le cadre de la politique de régulation des collections. »

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination rue Village séniors

- Il appartenait au conseil municipal de dénommer deux rues en cours de création : d'une part la voie desservant le Village séniors, depuis la rue Vert Pré et la rue interne audit Village Séniors. Ont été retenues respectivement les dénominations de « Avenue de la Gagée » et « Rue du Lin ».

- M. VIALARET a rappelé qu'en s'associant à l'opération du Grand Rodez dans le cadre de la prévention des déchets les personnes de la commune qui souhaitaient ne plus recevoir de publicités dans leurs boîtes aux lettres pouvaient venir retirer en mairie, à compter de fin juin, l'auto-collant « Stop-pub ».

- Dans les jours prochains vont avoir lieu les dernières réunions de quartier et dimanche prochain se dérouleront les Asso'lempiades.